

321334 - Suffit-il de dicter la profession de foi au mourant, ou faut-il l'inviter à se repentir?

question

Devons-nous inviter l'agonisant à se repentir de la mécréance, du chirk (associanisme) et de l'hypocrisie, etc avant de lui dicter la profession de foi? J'ai vu beaucoup de personnes qui persistaient dans le chirk majeur ou/et mineur, dans les innovations, dans la mécréance, etc et qui, au moment de leur agonie, voient les gens leur demander de prononcer leur profession de foi sans leur demander de se repentir des actes de désobéissance cités plus haut. Quelle est la manière juste d'envisager cette situation à la lumière du Coran et de la Sunna?

la réponse favorite

Premièrement, selon la Sunna, on dicte à l'agonisant : il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah afin que cela soit sa dernière parole ici-bas. À ce propos, Mouslim (916) rapporte d'après Abou Saïd al-Khoudri que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « dictez à vos mourants: il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah. » Ibn Hibban (3004) rapporte d'après Abou Hourayrah que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « dictez à vos mourants: il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah car celui qui en fait sa dernière parole entrera au paradis un jour, même s'il devait souffrir auparavant. » Jugé authentique par Chouayb dans Révision d'Ibn Hibban.

Cette opération ne dispense pas l'agonisant du repentir pour ses péchés. Car s'il ne se repent pas, son sort dépendra de la volonté (d'Allah). Et il pourrait aller en enfer bien qu'ayant dit : il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah juste avant sa mort comme indiqué dans le hadith précédent. Voilà pourquoi on invite le malade, notamment l'agonisant, à se repentir s'il est toujours conscient et capable d'en tirer profit. Encore faut-il éviter de l'accabler ou l'étouffer vu le dégât bien connu que cela provoquerait. Il ne faut pas non plus attendre les tous derniers instants de la vie, notamment le dernier souffle pour lui inspirer

la peur de rencontrer le Maître de l'Univers. Au contraire, il faut lui inspirer l'espérance, le soulager ou lui faire désirer la rencontre du Maître du Monde et lui faire aimer à rejoindre le plus Miséricordieux des compatissants.

Quand les jurisconsultes évoquent la visite aux malades, ils recommandent qu'on leur rappelle le repentir. Quand il s'agit d'un agonisant, ils se contentent de lui dicter il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah parce que là le temps ne permet pas d'aller au-delà ou parce qu'on lui aurait déjà invité à se repentir au moment d'une visite.

L'auteur de Akhsar al-moukhtassaraat, p. 132 écrit: « la Sunne recommande qu'on se prépare à la mort, s'en souvienne souvent, se rende au chevet des malades musulmans non livrés aux innovations en religion, rappeler au malade de se repentir et de faire un testament. S'il est en traint de rendre l'âme, on lui mouille la groge en l'abreuvant et en lui rafraichissant les lèvres et on lui dicte : il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah une fois ou plus mais pas plus de trois fois, à moins qu'il ne parle au quel cas, on peut recommencer doucement. »

L'auteur de kashf al-moukhaddiraat (1/218), un commentaire de l'ouvrage précédent dit: « il est recommandé au visiteur d'un malade de lui rappeler le repentir qui est un devoir pour tout un chacun et qui porte sur tous les péchés, parce que le malade en a besoin plus que tout autre. Il lui est recommandé encore de lui rappeler avec insistance l'établissement d'un testament et la réparation des torts, même si la maladie dont il souffre n'est pas très grave. Il n'y a inconvénient à ce que le visiteur pose sa main sur le malade. La Sunna lui recommande de ne pas rester long temps sur place car cela pourrait l'ennuyer et l'empêcher de se mouvoir. Quand il rend l'âme, le plus bienveillant des siens, le plus informé de son traitement, le plus pieux, lui rafraichit la gorge avec de l'eau ou une boisson. On lui mouille les lèvres à l'aide d'un coton pour atténuer sa souffrance et lui faciliter la prononciation de il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah car on lui dicte cette formule une fois ou plus mais pas plus de trois fois, à moins qu'il ne parle, au quel cas, on peut recommencer doucement pour que cela soit sa dernière parole. Il faut s'y prendre doucement, la douceur étant recommandée en toute chose, notamment ici. » Si on dispose

d'assez de temps et si la malade est toujours conscient, on lui rappelle le repentir. Ceci s'impose davantage dans le cas d'une personne impliquée dans le chirk, l'innovation religieuse ou un péché majeur. Si le temps ne le permet pas puisque le malade agonise, on s'attelle à lui dicter la prononciation de la profession de foi.

Allah le sait mieux.